

L'AN DEUX MIL HUIT, ET LE 11 MARS A 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

*Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2009.*

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29  
présents : 24  
votants : 25

**24 PRESENTS** : Mesdames et Messieurs MEÏNI, BETTATI, LAMY, FINZI, BRUN, FAGGION, SALSEDO, SCIARRI, RIBER, AUDOLI, DURAND, CARRE, AUDDINO, TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, DEMALINE, LANGLOIS, RENAUDO, FOUREL, ALFONSI, IAÏCH, BLONDIN

**01 REPRESENTÉ** : Monsieur TANGUY par Monsieur ALFONSI,

**04 ABSENTS** : Mesdames et Monsieur BENALI-KAHLLOUL, PIGNAL, GOURDIN et GIORDANENGO.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Olivier RENAUDO

**RAPPORTEUR** : M. Jean-François FOUREL

**OBJET :**

Mes Chers Collègues,

Création d'un poste d'Adjoint  
Technique Principal de 2°  
classe

-Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

-Vu la Loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale

- Vu le Décret 2006 -1687 du 22 décembre 2006 modifiant le décret 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

-Vu le Décret 2006 -1688 du 22 décembre 2006 portant modification du décret 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les échelles de rémunérations pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux

- Vu le Décret 2006 -1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2009 fixant les ratios pour l'année 2009

-Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

- Considérant que les services techniques nécessitent le recrutement d'un agent chargé de travaux d'organisation et de coordination,

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Reçu en Préfecture

ou Sous -Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

Aussi, je vous propose Mes Chers Collègues :

- de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2° classe à temps complet, à compter du 15 mars 2009.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2009.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la proposition ci-dessus.**

**FAIT ET DELIBERE LES MOIS, JOUR ET AN QUE CI-DESSUS.  
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,**

**LE MAIRE,  
MICHEL MEÏNI**